Ministère des Finances

2007-05178/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 22 juin 2007
2007-051

Le budget de 2007 permet d'accorder des allégements fiscaux, d'assainir l'environnement et de réduire la dette pour bâtir un Canada plus fort

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, est heureux d'annoncer que d'importantes mesures proposées dans le budget de 2007 ont maintenant force de loi, ce qui permet d'appliquer toute une série de mesures innovatrices en vue de bâtir un Canada plus fort. Le projet de loi C-52 a reçu la sanction royale aujourd'hui.

« Le budget de 2007 marque un grand pas en avant pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens », a déclaré M. Flaherty. « Ce budget renforcera la fédération en rétablissant l'équilibre fiscal qui est si nécessaire. Il entreprend la mise en œuvre du plan économique à long terme du Canada, *Avantage Canada*. Cela signifie des allégements fiscaux aux familles et aux entreprises, ainsi qu'un financement prévisible et à long terme pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux. Le budget de 2007 continue aussi de réaliser des progrès importants dans la réduction de la dette fédérale, en plus d'appuyer des projets en matière d'assainissement de l'air et de changements climatiques. »

Le projet de loi C-52 comprend les mesures suivantes :

- Un allégement fiscal pouvant atteindre 310 $ par enfant, auquel auront droit plus de 3 millions de familles canadiennes.
- Un allégement fiscal pouvant atteindre 209 $ pour les particuliers qui subviennent aux besoins de leur conjoint et pour les contribuables sans conjoint qui subviennent aux besoins d'un enfant ou d'un proche.
- La mise en œuvre du Plan d'équité fiscale, qui engendrera des économies d'impôt de plus de 1 milliard de dollars pour les pensionnés et les aînés du Canada.
- La *Loi sur les allégements fiscaux garantis*, qui stipule que toutes les économies de frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette fédérale seront affectées chaque année à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers.
- Des modifications de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* afin de rétablir pour le programme de péréquation une formule axée sur des principes et sur une norme plus élevée, reposant sur la capacité fiscale des dix provinces.

- Un financement prévisible et à long terme pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui vient à l'appui de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, de même que le développement de la petite enfance ainsi que l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. Ce financement comprend 800 millions de dollars additionnels par année pour l'éducation postsecondaire et 250 millions pour la création de places en garderie.

- Le versement de 1,5 milliard de dollars dans une fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques.

- Un financement pouvant atteindre 612 millions de dollars pour des garanties de délai d'attente pour les patients.

- L'affectation de 300 millions de dollars à un programme de vaccination pour protéger les femmes contre le cancer du col de l'utérus.

- L'autorisation de fournir un financement à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour des activités éducatives en matière financière.

- La modernisation des règles sur la faillite et l'insolvabilité de sorte que les contrats financiers admissibles bénéficient d'une protection juridique complète.

- L'amélioration du pouvoir d'emprunt du gouvernement, en vue de faciliter la consolidation des emprunts effectués par les grandes sociétés d'État.

Un projet de loi visant la mise en œuvre du reste des propositions du budget de 2007 est en préparation et sera présenté ultérieurement.

Des notes explicatives détaillées sur les mesures fiscales figurant dans le projet de loi adopté aujourd'hui sont disponibles sans frais sur le site Web du ministère des Finances. On peut aussi s'en procurer des exemplaires imprimés, au coût de 10 $, en communiquant avec le Centre de distribution du Ministère au 613-995-2855.

De plus amples renseignements sur le budget de 2007 sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.